13 novembre 2025

COMMUNIQUE

Objet : UNE SOLUTION PÉRENNE POUR LE METHANISEUR METHA'PEVA ET UNE ÉTAPE STRUCTURANTE POUR LE TERRITOIRE

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA) engage une nouvelle étape dans l'avenir du méthaniseur METHA'PEVA, outil emblématique de la transition énergétique locale. Après une phase de gestion en régie et un audit approfondi, un partenariat avec le groupe Keon ouvre la voie à la création d'une nouvelle Société par Actions Simplifiées (SAS) énergies renouvelables. Ce partenariat, marque une ambition partagée pour concilier agriculture, protection de l'environnement, notamment des ressources en eaux potables et minérales, maintien de l'économie locale et innovation territoriale.

1. Rappel historique du méthaniseur

Le méthaniseur est le fruit d'une longue collaboration et d'une dynamique entre la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA), propriétaire du site, les agriculteurs, l'APIEME et la société evian à travers la SICA Terragr'Eau. Cette initiative unique en France et reconnue d'intérêt public, vise à protéger durablement les ressources en eaux potables et minérales du territoire tout en garantissant une agriculture performante et une production d'énergie renouvelable. La construction et l'exploitation du site ont été confiées à la SAS Terragr'Eau dans le cadre d'une délégation de service public. Face à des difficultés techniques et financières, la CCPEVA et Terragr'eau ont convenu d'un protocole de sortie anticipée du contrat de délégation de service public. En 2023, la CCPEVA est tenue de prendre le site en régie temporaire afin de préserver l'outil et d'en assurer la continuité, accompagnée par un Bureau d'étude spécialisé pour réaliser un audit technico-économique complet de l'installation. Durant cette phase, il est à souligner qu'une aide sur des financements ciblés pour les investissements a été apporté par l'APIEME, sur ses fonds propres et via des fonds sécurisés par la SAEME/DANONE, ainsi qu'un accompagnement sur le maintien des dépenses de fonctionnement.

2. Vers une nouvelle structuration partagée grâce à la création d'une société dédiée

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), les agriculteurs de la SICA Terragr'Eau ont identifié et déposé un dossier de réponse avec un acteur expert de la méthanisation : le groupe Keon*. Bien que non concluant et n'ayant pas permis de retenir une solution immédiate, cette procédure a ouvert la voie à une réflexion sur un processus de vente et une structuration partagée, permettant à tous les partenaires d'être associés dans la future gouvernance, y compris la CCPEVA, de façon minoritaire. Depuis plusieurs mois, un travail collaboratif intense a été mené pour consolider les éléments techniques et financiers nécessaires à une relance sereine du projet : la création d'une SAS énergies renouvelables – seule structure dans laquelle la CCPEVA pourra s'impliquer juridiquement.

3. Prochaines étapes et perspectives

Lors du conseil communautaire du 13 novembre, le groupe Keon, par l'intermédiaire de sa filiale Ter'green**, acteur majoritaire dans la nouvelle structure, présentera le futur modèle économique de la nouvelle SAS énergies renouvelables.
Dans l'objectif d'une fin d'exploitation du méthaniseur par la CCPEVA au 31 décembre 2025, un calendrier administratif et juridique a été proposé.
À l'issue de cette présentation, plusieurs délibérations seront soumises aux élus afin de planifier la création de la SAS, d'initier les partenariats nécessaires et de préparer le basculement opérationnel prévu pour janvier 2026.

Ce communiqué marque une étape importante. Une signature officielle réunissant les quatre partenaires de la future SAS (TER'GREEN, SAEME DANONE, SICA, CCEPVA) sera prévue dans les prochaines semaines, accompagnée d'une prise de parole commune.

A propos de KEON : Créé en 2005, KEON est le pionnier de la méthanisation en France. Le groupe est présent sur l'ensemble de la chaine de valeur du biométhane, via ses quatre entités qui travaillent en synergies mais peuvent aussi accompagner de manière indépendante les porteurs : TER'GREEN (co-développeur des projets de méthanisation) NASKEO (concepteur-constructeur des unités de méthanisation), SYCOMORE (partenaire technique de la méthanisation) et TEIKEI (L'expert local des déchets organiques).*
KEON regroupe aujourd'hui 130 collaborateurs sur un site à Malakoff (92) et Bouguenais (44) pour un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros en 2025. Aujourd'hui, ce sont 25 projets développés et investis (Ter'Green), plus de 250 clients méthaniseurs (Sycomore), 90 projets construits en exploitation (Naskeo), 40 sites de méthanisation partenaire de Teikei pour l'approvisionnement en déchets organiques.

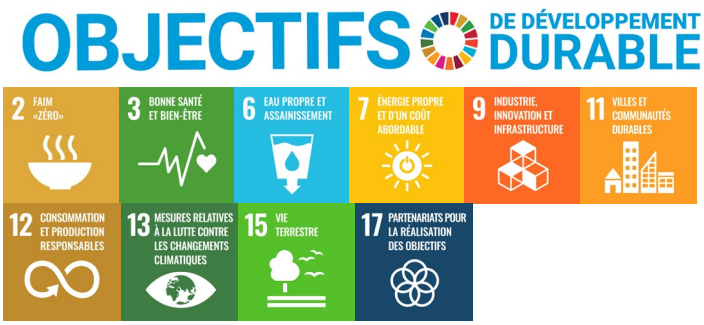

La CCPEVA s'implique dans les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Contact presse : (à ne pas communiquer au public)
- Service communication – CCPEVA Tél. 04 58 57 03 87 / communication@cc-peva.fr